

Mardi 3 novembre 2020

Communiqué de Joaquim PUEYO Maire d'Alençon Le stationnement ne sera pas verbalisé durant la période de confinement

Au regard du contexte sanitaire actuel, la Ville a décidé de ne pas verbaliser le stationnement à Alençon durant la période de confinement.

Cette décision ne s'applique toutefois pas aux parkings privés et couverts.

Toutes transgressions au code de la route, stationnements gênants ou abusifs, seront en revanche verbalisées.

Contact

Service Tranquillité Publique
02 33 32 44 80

